

PRÉSENTATION

Les parents de G. P. étaient des Juifs venus de Pologne après la Première Guerre mondiale. Cyrila S., sa mère, est née le 20 août 1913 à Varsovie. Aaron S., le père de Cyrila, avait une petite boutique d'artisan dans un quartier où la pauvreté était la condition la mieux partagée entre les Juifs et les Polonais. Laja, la mère de Cyrila, faisait des ménages. Elle eut sept enfants. Cyrila vécut ses premières années durant la guerre, la Grande comme on disait à l'Ouest, qui, parce que mondiale, embrasa aussi le front de l'Est du nord au sud, jusqu'aux Balkans et plus loin encore. La Pologne continuait à être une grosse galette que voulaient dévorer ses voisins et les Juifs, dont les communautés avaient déjà été décimées par les vagues successives de pogroms de la Russie tsariste, continuaient à vivre dans la crainte que ceux-ci ne s'étendent

où qu'ils demeurent. Ainsi, à la misère économique venait s'ajouter la crainte d'être persécutés, violents, violés, dépossédés, expulsés, assassinés. La petite Cyrila, petit bout emmitoufflé disparaissant dans l'épaisseur ouatée des longs hivers mazoviens, piétinait dans les files interminables devant des échoppes enfumées pour remplir son cabas de pommes de terre. En regardant à rebours, on se demande comment elle parvint à grandir tout en traversant les intempéries de toutes sortes pour atteindre ce moment de son existence où elle sourit avec incrédulité à la nouvelle de son départ pour la capitale de la France. Toute la famille immigra sentant qu'il était temps, la guerre terminée, de saisir cette opportunité avant d'être emportée par de nouvelles



« Bezdolni » en polonais et « Obdachlos » en allemand signifient « sans abri ».

vagues de fond qui, contrairement aux précédentes, ne les épargneraient pas. À Paris, elle apprit le métier de coiffeuse et, peu après être entrée dans ce que l'on pourrait appeler sa vie professionnelle, elle rencontra Icek Judko P.

Icek était un homme de bonne humeur qui préférait ses copains aux diamantaires, ce qui fit que son fils, donc G. P., se demanda plus tard pourquoi il n'avait pas pris pour copains des diamantaires (*sic*). Icek et Cyrla se marièrent le 30 août 1934 à la mairie du XX^e arrondissement. Ils s'installèrent rue Villin où ils prirent en gérance un salon de coiffure. G. P., qui sera leur unique fils, mais auquel l'histoire ne donnera pas le temps d'être un fils unique, naquit en 1936, l'année des Jeux olympiques de Berlin (ce qu'il considérera, plus tard, comme un mauvais présage). La guerre, la seconde qui sera encore plus mondiale que la précédente, arriva peu après la guerre d'Espagne, elle aussi déclarée en 1936. En 1940, Icek, voulant défendre la France qui l'avait accueilli, se porta volontaire et, après ladite « drôle de guerre », fut grièvement blessé au ventre durant les derniers affrontements qui coïncidèrent avec l'armistice. Il mourut faute d'avoir reçu des soins suffisants. La France occupée, des lois antijuives furent presque immédiatement votées et elles se généralisèrent à tous les domaines professionnels, civiques et privés de la société. Cyrla ne pouvant plus exercer, son salon ayant été fermé, travailla comme ouvrière dans une petite fabrique, vivant de nouveau dans la peur dont elle avait pourtant abandonné le sentiment en quittant, vingt ans plus tôt, la terre de Pologne. Elle plaça le petit G. P., qui avait maintenant cinq ans, en nourrice. Elle porta l'étoile jaune et comprit que le péril pour les Juifs étrangers (bientôt les Juifs français ne seront pas plus épargnés) était encore plus grand que l'on aurait pu l'imaginer. En 1942, alors que sévissaient les rafles systématiques depuis l'été de l'année précédente, elle décida d'envoyer son fils dans un internat loin de Paris et de ses dangers. La dernière fois que son fils la vit, ce fut donc sur un quai de la gare de Lyon avant qu'il ne soit remis aux accompagnateurs de la Croix-Rouge qui prendraient bien soin de lui, avaient-ils assuré à Cyrla. Il semble qu'elle essaya de passer en zone libre, sans y parvenir, on lui conseilla de changer fréquemment de logement, mais elle considérait qu'en tant que « veuve de guerre », on ne lui ferait pas de mal. Elle fut internée à Drancy le 23 janvier 1943 et déportée moins d'un mois après, le 11 février, en direction de la Pologne qu'elle revit donc sans comprendre pourquoi on la renvoyait d'où elle était venue alors qu'elle n'avait rien fait qui pût lui être reproché. Elle fut assassinée, vraisemblablement peu après son arrivée à Auschwitz, dans une chambre à gaz. Si j'ajoute que l'on appelait Cyrla plus communément « Cécile », et Icek Judko, « André », certains lecteurs reconnaîtront les parents de l'écrivain Georges Perec. Je n'ai fait que transmettre en les paraphrasant et en les abrégant les paragraphes de *W ou le souvenir d'enfance* que l'auteur leur consacre.

Ces existences infimes, plus *minuscules* encore que lesdites *vies* reconstituées par Pierre Michon et, la plupart du temps, aussi brisées que celles des *Émigrants* que retrace W. G. Sebald, on pourrait en multiplier les histoires jusqu'au vertige. Car les mouvements de populations juives ont été nombreux depuis la fin du XIX^e siècle et, a fortiori, entre les deux Guerres, à l'instar de nombreux autres groupes, plus de 100 millions qui, après la chute des empires austro-hongrois et tsariste, ont perdu

leur terre d'accueil, en ont été expulsés ou en ont fui par prudence ou par désespoir.

Ainsi, par le plus parfait des hasards, ai-je appris qu'un certain nombre de Juifs belges avaient vécu un périple similaire à celui de Cyrla, partant de Pologne pour, deux décennies plus tard, être renvoyés à Auschwitz. Au moment de l'Occupation de la Belgique, ils avaient tenté – avec plus « chances » ou de sursis que la mère de Georges Perec – de se réfugier dans le sud de la France, dans un petit village près d'Aix-en-Provence qu'ils auraient appelé la « petite Marolles » du nom du quartier de Bruxelles, non loin de la gare du Midi, où ils avaient posé leur valise après le long et incertain voyage qui les avait éloignés de leur Europe de l'Est. Je pense, par exemple, à Heinrich Fallman, né à Dukla en Pologne, dont la carte d'identité, reproduite ci-après, porte mention *Vaderlandloos* (apatride en néerlandais).



Jean Améry (pseudonyme anagrammatique de Hans Mayer), lui-même réfugié à Anvers après avoir fui l'Autriche hitlérienne, s'était retrouvé en France, mais pour y être rapidement parqué au camp de Gurs, au pied de ces Pyrénées qui avaient vu passer à peine deux ans auparavant les longues files de la *Retirada* reculant devant l'avancée revancharde des troupes du Franquisme. Améry s'était enfui de Gurs, regagnant la Belgique, pour y entrer en résistance contre l'ennemi. C'est alors qu'il s'est fait arrêter, torturer au fort de Breendonk par la Gestapo et déporter à Monowitz, le troisième camp d'Auschwitz, où il travailla comme esclave de la firme de produits chimiques I. G. Farben.

DÉPLACEMENT, DÉPORTATION, EXIL

On pourrait ajouter à cette liste : exode, fuite, expulsion, spoliation... Pour entériner la mise au ban d'une population cible et en faciliter l'élimination physique, devant l'avancée d'un front, après une guerre ou en prévision de celle-ci, au prétexte d'une crise humanitaire ou en travestissant une de celles-ci, comme en 1984 sous le régime de Mengistu en Éthiopie, les déplacements forcés ou contraints de population sont une pratique à laquelle les États ou les groupes criminels n'ont cessé de recourir. Pour ceux qui le subissent, le déplacement a pour conséquences une perte de visibilité publique, une privation des repères et des cadres sociaux corollaires de la négation

des droits communs. Généralement, ils perdent en totalité ou en partie leurs biens et se retrouvent jetés, ainsi démunis, dans des territoires étrangers où ils sont réduits à leur fonction économique – la plupart du temps, comme force de travail. Si les déplacements, exils et exodes massifs ont déjà eu lieu par les siècles passés dans des contextes de guerre ou vis-à-vis de populations stigmatisées notamment dans le cas des Juifs et durant les Guerres de religion, le XX^e siècle est caractérisé par une généralisation de ces pratiques à toute population qui puisse être considérée comme minoritaire et à tout individu qui ne peut pas justifier d'une généalogie originaire du lieu où il réside.

Hannah Arendt, dans son texte célèbre sur le déclin de l'État nation¹, rappelle que la France en 1915, le Portugal en 1916, la Belgique en 1922, puis en 1934, l'Italie en 1926, l'Égypte en 1926, la Turquie en 1928 se sont dotés de lois permettant de dénaturer une partie de leur population. En 1927, de nouveau la France menace de destituer de sa nationalité tous ceux qui, parmi ses nouveaux citoyens, commettraient des actes contraires à ses intérêts. Évidemment, en 1933, l'Autriche et l'Allemagne emboîtent le pas de leurs prédécesseurs. En 1938, le décret-loi du 2 mai, dit « décret Daladier », autorise les préfets à assigner à résidence les réfugiés et demandeurs d'asile ; c'est ainsi que les réfugiés espagnols seront parqués dans des camps dressés à la hâte, parfois à même la plage et entourés de barbelés, sans condition sanitaire. Moins d'une semaine après l'initiative française, « La circulaire du 7 mai 1938 émise par les autorités hollandaises considère expressément tout réfugié comme "étranger indésirable", et le définit comme un "étranger qui a quitté son pays sous la pression des circonstances" » ; à l'appui de sa réflexion la philosophe cite ici un texte au titre significatif, « L'émigration, problème révolutionnaire », paru dans le n° 82 de la revue *Esprit* en juillet 1939. Comme de concert, mais sans s'entendre préalablement, les États se donnent les moyens de maintenir à l'écart, potentiellement ou réellement, ces groupes qu'en d'autres circonstances ils auraient accueillis comme leurs sujets et défendus comme tels. Plus encore, souligne Arendt, avec une remarquable lucidité de cette configuration inédite, c'est la police qui s'est trouvée déléguée par les politiques pour administrer ces vagues d'individus qui, du fait même de leur situation, n'avaient aucun droit de citoyen.

À la différence des gouvernements, les diverses organisations policières ne se sont jamais encombrées de "préjugés" à l'égard d'un régime totalitaire spécifique [...]. Que les nazis aient pu parfois, et de manière aussi scandaleuse, rencontrer aussi peu de résistance de la part de la police des pays qu'ils occupaient, et qu'ils aient pu organiser la terreur comme ils l'ont fait avec l'aide des forces de polices locales, tout cela vient en partie de la position de puissance que la police avait atteinte au fil des années dans sa domination arbitraire et sans contrainte sur les apatrides et les réfugiés².

(1) Hannah Arendt, *L'Impérialisme, Les Origines du totalitarisme*, traduit de l'américain par Martine Leiris, révisé par Hélène Frappat, nouvelle édition, Paris, Fayard-Gallimard, Folio essai [356], 2002.

(2) *Ibid.*, p. 285.

On se rend bien compte en lisant ces lignes de l'ampleur d'un tel sujet qui nous touche au moins pour deux raisons. La première, parce que nous avons hérité de cette histoire où les déplacements de population sont indissociables sur tout le long de leur parcours, du départ à l'arrivée et après celle-ci, de situations violentes où la dignité humaine est systématiquement mise en péril, voire niée jusque dans ses principes fondamentaux. La seconde, parce que nous sommes toujours les contemporains de cette histoire – ou peut-être est-ce cette histoire qui, de par son actualité, nous convoque toujours pour que nous nous en sentions les contemporains. L'UNHCR (le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies) parle de 43 millions de réfugiés en 2008. Cette actualité est elle-même dédoublée (redoublée) en ce que, à la permanence de la question des réfugiés et du droit d'asile, vient désormais répondre la mémoire tantôt institutionnelle, tantôt individuelle. En effet, non seulement les déplacements sont des objets d'étude pour des disciplines comme les sciences politiques, l'histoire, la sociologie, la géographie... mais ils sont désormais mémorialisés dans des musées et à travers des expositions. Il en est ainsi de *Flucht, Vertreibung, Integration* qui, accueillie en 2006 au Deutsches Historisches Museum de Berlin, se donne pour principal objectif de retracer l'histoire, entre 1944 et 1947, de la fuite devant l'Armée rouge, puis des expulsions des Allemands qui peuplaient les territoires de l'Est annexés par le III^e Reich. Un des points singuliers de cette exposition était que, comme pour ne pas donner à ces fuites et les violences extrêmes qui leur étaient associées une signification nationale ambiguë en les isolant comme une page d'histoire victimaire de l'Allemagne nazie en déroute, ses commissaires ont tenu à réinscrire leur projet dans une histoire générale des déplacements, des déportations et des exils. Ainsi, le génocide arménien servait de page introductive à cette problématique du XX^e siècle dont les *Vertriebenen* (les expulsés, également appelés *Umsiedler*) étaient un dramatique cas de figure, et la conclusion de l'exposition faisait aboutir le visiteur à un camp de réfugiés d'Afrique de l'Ouest sous administration humanitaire. Les concepteurs étaient effectivement pris entre deux pôles. D'une part, ils répondaient à la nécessité désormais historique de mettre en évidence la fuite de millions d'Allemands³ qui, jusqu'aux années 2000, avait été un « non-événement », à l'instar de tous les mouvements de ce type ; mais il ne s'agissait cependant pas pour autant de nourrir les thèses ultranationalistes qui tentaient de récupérer les expulsions. D'autre part, ils jouaient sur la notion d'événement humanitaire, qui est une construction typique des années 1980, pour promouvoir leur travail et en soutenir la *communication*.

En effet, à la fin des années 1990, probablement alimentés par l'ampleur de la prise de conscience de la spécificité du génocide des Juifs qui n'avait alors jamais été aussi forte, et amplifiés par la surface médiatique acquise par les crises humanitaires consécutives à la chute du mur, de multiples phénomènes mémoriels se sont manifestés

[3] Bien que colons, ils n'avaient pas tous été nazis et, parfois, avaient été eux-mêmes déplacés par Hitler pour repeupler sous la contrainte les territoires *judenrein* de l'Est. Il en a été ainsi des 140 000 Allemands installés depuis le début du XIX^e siècle en Bessarabie qui, suite au pacte germano-soviétique, ont été déportés et réinstallés de force en Pologne, ainsi que la deuxième partie du film de Peter Forgacs, *Exode sur le Danube* (1998), en retrace l'histoire.

faisant émerger des pans entiers de l'histoire des populations déplacées. Comme si la mémoire s'affirmait être un recours pour récupérer des histoires qui restaient à la fois en déshérence et en défaut d'une justice désormais impossible à prononcer. La mémoire palliant symboliquement les incapacités de celle-ci (comment redresser les torts subis par les populations civiles, quelles qu'elles soient ?). Alors, ceux qui étaient directement concernés et leurs héritiers ont élaboré, quand ils en avaient les moyens, des tactiques ou des stratégies pour retrouver un équilibre et une cohésion culturelle. D'où que, désormais, le phénomène des déplacements de population est indissociable non seulement de sa valeur mémorielle, mais aussi de la problématique de la transmission de l'expérience vécue aussi bien par des individus que par des groupes.

C'est ce qui nous fait aboutir à la composition de ce dossier. On associe trop facilement les déportations à la Seconde Guerre mondiale, c'est pourquoi il était important qu'Annette Becker ouvre ce dossier en reprenant un certain nombre d'éléments de ses récentes recherches pour parler des déportations de civils contraints aux travaux forcés notamment par les troupes d'occupation allemandes en Belgique lors de la Première Guerre mondiale. Elle réactive ainsi la question de cette première guerre comme matrice des violences du XX^e siècle sur laquelle elle a déjà longuement œuvré. Quand la population déportée est la cible d'une idéologie raciale, comme c'était le cas en Turquie avec les Jeunes Turcs en 1917, alors cela conduit au génocide des Arméniens que Janine Altounian évoque à travers son commentaire du *Journal de déportation* de Yervant Odian, commentaire où viennent résonner de nombreux échos du *Journal* de son propre père. C'est ainsi qu'apparaît très vite, dès la seconde intervention, cette double dimension évoquée plus haut de la mémoire et, en l'occurrence, ici, de la transmission – traumatique – de ces violences souvent tues par ceux qui les avaient endurées. Avec Sandrine Marchand, à propos de Taïwan, et Catherine Milkovitch-Rioux, à propos des Harkis, l'approche historique (et démographique) permet de contextualiser à la fois l'héritage et les obstacles en fonction desquels et avec lesquels ces deux mémoires de l'exil, pour se mettre en place, trouvent leur voie et leur voix d'expression à travers la littérature. Maïté Molina Marmol et Sofia Volpato, la première pour un épisode de la guerre d'Espagne, la seconde pour la question de l'immigration italienne en Belgique avant et après la Seconde Guerre mondiale, mettent en évidence la vulnérabilité des êtres privés de repères. Cela invite à engager une réflexion sur le rapport coexistentiel de l'identité et de son ancrage dans un espace que la personne puisse habiter symboliquement. Dans le dernier texte, Corinne Enaudeau reprend les propos d'Hannah Arendt pour en donner une lecture qui, faisant écho à cette présentation, prolonge la réflexion philosophique sur le statut du réfugié et de l'apatride et, ce faisant, éclaire autrement les textes de ce présent dossier.

PHILIPPE MESNARD

Fondation Auschwitz /

Université Blaise-Pascal – Clermont-Ferrand 2